

Image not found or type unknown



Constitution de partie civile

Par **DAVID**, le **02/12/2009** à **17:33**

Bonjour,

Suite à un dépôt de plainte contre une société de vente sur internet, une information judiciaire est ouverte par le tribunal de grande instance de Paris.

trois personnes sont placées sous contrôle judiciaire et une a fait l'objet d'un mandat de dépôt du 16/05/08 au 09/07/08.

Le vice président chargé de l'instruction me laisse la possibilité de me porter partie civile. pourriez vous me donner le coût de cette procédure sachant que le préjudice est 700 €